

**Service des finances
et de l'informatique**

Vos références
Nos références ela/jc
Affaire traitée par Elisabeth Laydu / Jelena Chanson
Tél. direct 021 695 33.32 / 021 695 33 39
E-mail finances@ecublens.ch

Accord franco-suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons ci-joint la directive concernant l'imposition des travailleurs frontaliers domiciliés en France et exerçant une activité lucrative sur le territoire de la Commune d'Ecublens pour l'année 2023, numéros de localité 1024 Ecublens et 1015 Lausanne (Sites de l'EPFL et de l'UNIL).

Le fichier Excel 2023 « Liste nominative », ainsi que la directive cantonale sont téléchargeables sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/entreprises-societes-associations/frontaliers#accord-franco-suisse-relatif-a-l-imposition-des-rémunérations-des-travailleurs-frontaliers>

Nous vous saurions gré de nous retourner votre liste nominative 2023 dûment complétée au format Excel dans un délai échéant au **31 janvier 2024** à l'adresse suivante uniquement : **finances@ecublens.ch**.

Afin d'éviter d'éventuelles sanctions listées au point 4 de la directive, nous vous invitons instamment à contrôler les caractéristiques cumulatives pour déterminer le statut de travailleur frontalier au point 2. Le cas échéant, vous devez soumettre à l'impôt source les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'ici la fin de l'année 2023.

De plus, nous vous proposons, à l'avenir, de vous adresser ces communications par voie électronique. A cet effet, vous pouvez nous indiquer une adresse email de référence à l'adresse suivante : finances@ecublens.ch.

Si vous ne deviez pas avoir employé de travailleurs frontaliers durant l'année 2023, une simple confirmation par courrier électronique à l'adresse susmentionnée nous obligerait.

Tout en restant volontiers à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions d'ores et déjà de la suite que vous donnerez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service des finances
et de l'informatique

Place du Motty 4
Case postale 133
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 30

Annexes : directive cantonale

finances@ecublens.ch

www.ecublens.ch